

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 09 MARS 2011
19 heures

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi neuf mars deux mille onze à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MURILLO, maire.

Présents : François MURILLO, *Maire*, Michel DAVID, Gérard CAMBUS, Nathalie AURIAC, Thierry TOURNÉ, Gérald ROVIRA (jusqu'à son arrivée à 20 heures avait donné procuration à Nathalie AURIAC), Marie-Christine DENAT-PINCE, Francine DOUILLET-SOUM, Laurence ARTIGUES, René CLERC, Jeanine MÉRIC, Josiane BERTHOUMIEUX, Guy PIQUEMAL, Jean-Pierre MORERE, Sylviane POULET, José GARCIA, Marie-Hélène GASTON, Cécile ESTAQUE, Christel LLOP, Carole DURAN-FILLOLA, Nathanaël BORDES, Roger PORTET, Marie-Madeleine NICOLOFF, Bernard GONDRAN, Michel GRASA, Christine NINGRES SAINT MARC.

Absents excusés ayant donné procuration : Gérald ROVIRA (jusqu'à son arrivée à 20 heures : procuration à Nathalie AURIAC), Christian ROUCH (procuration à Marie-Christine DENAT-PINCE), Pierre LOUBET (procuration à José GARCIA).

Absente : Marion COUMES.

Secrétaire de séance : Nathalie AURIAC.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2010
- Compte rendu de décisions municipales

URBANISME ET TRAVAUX

- Acquisition d'une bande de terrain à Madame Nicole CABANAC : décision de principe
- Acquisition de parcelles pour permettre l'élargissement de l'avenue des Guérilleros - délibérations de principe : Consorts Laffont - Dougnac - Martin - Teychenné / Consorts Laffont - Teychenné - Martin
- Acquisition de bandes de terre pour permettre l'élargissement de l'Allée des Tilleuls : S.C.I. « Les Tilleuls » - Madame Simone SAINT-LOUBAN - Consorts BOINEAU-BALAGUÉ
- Acquisition de bandes de terre pour permettre l'élargissement de la Route de Bouche : Monsieur Christian FONTAINE - Monsieur Cédric LOURDE
- Acquisition de bandes de terre pour permettre l'élargissement de la Route de Saudech Monsieur et Madame Joseph CASSAING - Monsieur et Madame Didier OTT - Madame Marie PAGÈS - Monsieur et Madame Jean-Claude PARENTI - Monsieur et Madame André SANGES

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- Augmentation de la participation de la commune aux cotisations de la Mutuelle Nationale Territoriale
- Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour des travaux sur le groupe scolaire Oscar Auriac
- Demande de subvention au Conseil Régional pour le remplacement du sol au Gymnase Buffelan
- Demande de subventions au titre de la D.É.T.R. 2011 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Travaux d'aménagements urbains en centre ville - 1ère tranche du plan de revitalisation :
 - ◆ demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011
 - ◆ signature d'une convention avec le Conseil Général « Reconquête des centres bourgs »
- Travaux d'aménagements urbains en centre ville - 2ème tranche du plan de revitalisation : demande de subventions

- Débat d'orientation budgétaire 2011

QUESTIONS DIVERSES

M. le MAIRE annonce qu'il soumettra au vote une délibération au titre des questions diverses : Reprise d'une case au columbarium : Madame VIDALUC née ALVES Nathalie.

N° 2011-03-00 - Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 13 décembre 2010

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 2011-03-01 - Compte rendu de décisions municipales

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions suivantes, prises en application des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibération n° 2008-04-04 du conseil municipal en date du 02 avril 2008, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat).

N° 2010-11-72 visée en sous-préfecture le 22 décembre 2010

Acte constitutif d'une régie de recettes : cantine, centres de loisirs et temps périscolaire

Il est institué une régie de recettes auprès du service cantine, centres de loisirs et temps périscolaire de la mairie de Saint-Girons.

N° 2010-11-73 visée en sous-préfecture le 22 décembre 2010

Acte constitutif d'une régie d'avances : centres de loisirs (maternelle, primaire et juniors)

Il est institué une régie d'avances auprès du service centres de loisirs maternelle, primaire et juniors de la commune de Saint-Girons.

N° 2010-11-74 visée en sous-préfecture le 22 décembre 2010

Tarifs cantine - centres de loisirs - temps périscolaire

Fixation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011.

N° 2010-12-75 visée en sous-préfecture le 15 décembre 2010

Signature d'un marché de travaux selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST pour un montant de 397.995,60 euros hors taxes, soit 476.002,74 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement urbain en centre ville dans le cadre du plan de revitalisation du Couserans et la réalisation de la première tranche : Place de Verdun.

N° 2010-12-76 visée en sous-préfecture le 15 décembre 2010

Décision de désigner Maître Florence BALARD et de verser à la S.C.P. BARAT-BALARD, au titre de note de frais et honoraires, la somme de trois cents euros hors taxes, soit trois cent soixante sept euros soixante-quatre centimes T.T.C. (367,64 €) pour défendre les intérêts de la commune, qui s'est constituée partie civile pour dégradation d'un bien communal et compte tenu de la convocation devant le tribunal correctionnel de Foix de Monsieur Franck ROLLAND, accusé de dégradation d'un bien par inscription, signe ou dessin.

N° 2010-12-77 visée en sous-préfecture le 31 décembre 2010

Décision de passer un marché d'assurances selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la responsabilité civile de la commune avec la Société GAN ASSURANCES représentée par Monsieur Jacques MOLINER, pour un taux de 0,16 % hors taxes assis sur la masse salariale, soit pour 2011 : 5.001,11 € T.T.C. (cinq mille un euros onze centimes) ; le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2011.

N° 2010-12-78 visée en sous-préfecture le 17 janvier 2011

Décision de verser à la S.C.P. Luc GOGUYER-LALANDE et Régis DEGIOANNI, au titre de provision sur honoraires, la somme de six cents euros hors taxes, soit sept cent dix-sept euros soixante centimes toutes taxes comprises (717,60 €) dans le cadre de la procédure engagée par l'O.N.E.M.A. (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) auprès de M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Foix pour « absence de dispositif de franchissement pour les poissons sur un cours d'eau classé au titre de l'article L. 432-6 du code de l'environnement et possédant une liste d'espèces migratoires »,

N° 2010-12-79 visée en sous-préfecture le 17 janvier 2011

Fixation des montants des droits d'entrée pour le spectacle « Pas un jour sans une ligne » donné par la Compagnie « Beaudrain de Paroi » - Le Peyral - 31550 Cintegabelle, dans la Salle Max Linder, le jeudi 03 février 2011 à 21 heures.

N° 2011-01-80 visée en sous-préfecture le 19 janvier 2011

Centre de loisirs municipal - Tarifs sorties adolescents 2011

Fixation des tarifs applicables à compter du 18 janvier 2011 pour les sorties pour les adolescents organisées par le centre de loisirs municipal.

N° 2011-01-81 visée en sous-préfecture le 07 février 2011

Renouvellement de la convention conclue avec l'Association « Bureau des Sports d'Aventure pour un espace de 59,23 mètres carrés au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne gare S.N.C.F. à compter du 1er février 2011, moyennant une redevance mensuelle de quatre-vingt-trois euros trente neuf centimes (83,39 €) T.T.C.

N° 2011-01-82 visée en sous-préfecture le 26 janvier 2011

Centre de loisirs municipal - Tarifs sortie adolescents du 26 janvier 2011

Décision de fixer à trois euros trente centimes (3,30 €) par jeune le tarif de la sortie pour adolescents organisée par le centre de loisirs municipal à « Aqualudia » le 26 janvier 2011.

N° 2011-02-83 visée en sous-préfecture le 03 février 2011

Décision de réactualiser à compter du 1er février 2011 les tarifs des vacations funéraires.

N° 2011-03-84 visée en sous-préfecture le 1er mars 2011

Fixation des montants des droits d'entrée pour le spectacle « Compartiment fumeurs » donné par la Compagnie « Calabasse Théâtre » dans la Salle Max Linder, le jeudi 03 mars 2011 à 21 heures.

Les conseillers municipaux prennent acte de ces décisions.

**N° 2011-03-02 - Acquisition d'une bande de terre à Madame Nicole CABANAC :
décision de principe**

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Girons souhaite améliorer l'emprise du Chemin du Bousquet dans la perspective de développement du quartier qu'il dessert.

Madame Nicole CABANAC, propriétaire riveraine de cette voie, consent à céder à la ville le terrain nécessaire à ce projet. Il s'agit d'une bande de terre de 298 mètres carrés à détacher des parcelles cadastrées Section A numéros 116 et 1533 situées au Bousquet.

Afin de mener à bien cette affaire le rapporteur propose :

- d'accepter le principe de cette acquisition et de son affectation qui s'effectuera moyennant la somme de un euro (1 €) ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure se rapportant à ce dossier ;

- de soumettre le bien présentement acquis aux formalités de l'enquête publique qu'organise l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière préalablement à son classement dans le domaine public ;

- de préciser que cette affaire nécessitera l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir notamment le document d'arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-03 - Acquisition d'une parcelle aux consorts LAFFONT - DOUGNAC - MARTIN - TEYCHENNÉ : délibération de principe

Monsieur le Maire expose que les consorts LAFFONT - DOUGNAC - MARTIN - TEYCHENNÉ consentent à détacher une bande de terre de la parcelle cadastrée **Section A numéro 64**, située en bordure de l'Avenue des Guérilleros Espagnols, et dont ils sont propriétaires indivisaires, pour la vendre moyennant la somme de un euro (1 €) à la commune de Saint-Girons qui sera ainsi en mesure d'élargir ladite avenue à cet endroit.

Afin de mener à bien cette affaire le rapporteur propose :

- d'accepter le principe de cette acquisition et de son affectation ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure se rapportant à ce dossier ;

- de soumettre le bien présentement acquis aux formalités de l'enquête publique qu'organise l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière préalablement à son classement dans le domaine public ;

- de préciser que cette affaire nécessitera l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir notamment le document d'arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-04 - Acquisition d'une parcelle aux consorts LAFFONT - TEYCHENNÉ - MARTIN : délibération de principe

Monsieur le Maire expose que les consorts LAFFONT - TEYCHENNÉ - MARTIN consentent à détacher une bande de terre de la parcelle cadastrée **Section A numéro 824**, située en bordure de l'Avenue des Guérilleros Espagnols, et dont ils sont propriétaires indivisaires, pour la vendre moyennant la somme de un euro (1 €) à la commune de Saint-Girons qui sera ainsi en mesure d'élargir ladite avenue à cet endroit.

Afin de mener à bien cette affaire le rapporteur propose :

- d'accepter le principe de cette acquisition et de son affectation ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure se rapportant à ce dossier ;
- de soumettre le bien présentement acquis aux formalités de l'enquête publique qu'organise l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière préalablement à son classement dans le domaine public ;
- de préciser que cette affaire nécessitera l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir notamment le document d'arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-05 - Acquisition d'une bande de terre à la S.C.I. « Les Tilleuls »

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 29 septembre 2009 sur le principe de l'acquisition d'une bande de terre à la S.C.I. « Les Tilleuls » afin d'élargir l'allée des Tilleuls.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
B	3714	La Ville	14
B	3716	La Ville	11
TOTAL			25

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à la S.C.I. Les Tilleuls ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ;
- de charger la S.C.P. GRIG-SÉGUY, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de deux cent cinquante euros (250,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-06 - Acquisition d'une bande de terre à Madame Simone SAINT-LOUBAN

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 02 octobre 2007 sur le principe de l'acquisition d'une bande de terre à Madame Simone SIRGANT épouse SAINT-LOUBAN afin d'élargir l'allée des Tilleuls.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
B	3719	La Ville	46
B	3721	La Ville	18
TOTAL			64

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Madame Simone SIRGANT épouse SAINT-LOUBAN, demeurant 3 Impasse Alfred de Vigny - 09200 Saint-Girons ;
- de charger la S.C.P. GRIG-SÉGUY, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de six cent quarante euros (640,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-07 - Acquisition d'une parcelle aux consorts BOINEAU-BALAGUÉ

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 29 septembre 2009 sur le principe de l'acquisition d'une parcelle aux Consorts BOINEAU-BALAGUÉ afin d'élargir l'allée des Tilleuls.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
B	3723	La Ville	26

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susdite moyennant la somme de un euro (1 €) aux Consorts BOINEAU-BALAGUÉ demeurant 6 rue du 19 mars 1962, 09200 Saint-Girons ;
- de charger la S.C.P. BONNEAU-GHIDALIA, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susvisé ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de deux cent soixante euros (260,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-08 - Acquisition d'une bande de terre à Monsieur Christian FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 janvier 2009 le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de l'acquisition d'une bande de terre

à Monsieur Christian FONTAINE afin d'élargir la voie communale (Route de Bouche) desservant sa propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
C	1250	Char de Pégoumas	66
C	1253	Char de Pégoumas	48
TOTAL			114

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur Christian FONTAINE ;
- de charger la S.C.P. VILLANOU-BOURNAZEAU, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de mille cent quarante euros (1.140,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-09 -Acquisition d'une bande de terre à Monsieur Cédric LOURDE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 septembre 2009 le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de l'acquisition d'une bande de terre à Monsieur Cédric LOURDE afin d'élargir la voie communale (Route de Bouche) desservant sa propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
C	1257	Char de Pégoumas	21

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur Cédric LOURDE ;
- de charger la S.C.P. BONNEAU-GHIDALIA, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de deux cent dix euros (210,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-10 - Acquisition d'une parcelle à Monsieur et Madame Joseph CASSAING

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2009 le conseil municipal a donné une suite favorable au principe de l'acquisition d'une bande de terrain à Monsieur et Madame Joseph CASSAING domiciliés Route de Saudech à Saint-Girons afin d'élargir cette voie à hauteur de leur propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
E	923	Encausse	25
E	921	Encausse	14
TOTAL			39

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur et Madame Joseph CASSAING ;
- de charger la S.C.P. BONNEAU-GHIDALIA, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;

- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de trois cent quatre vingt dix euros (390,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-11 - Acquisition d'une parcelle à Monsieur et Madame Didier OTT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2009 le conseil municipal a donné une suite favorable au principe de l'acquisition d'une bande de terrain à Monsieur et Madame Didier OTT domiciliés Route de Saudech à Saint-Girons afin d'élargir cette voie à hauteur de leur propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
E	913	Encausse	103

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur et Madame Didier OTT ;
- de charger la S.C.P. BONNEAU-GHIDALIA, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de mille trente euros (1.030,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-12 - Acquisition d'une parcelle à Madame Marie PAGÈS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2009 le conseil municipal a donné une suite favorable au principe de l'acquisition d'une bande de terrain à

Madame Marie PAGÈS domiciliée Route de Saudech à Saint-Girons afin d'élargir cette voie à hauteur de sa propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
E	915	Encausse	99

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Madame Marie PAGÈS ;
- de charger la S.C.P. VILLANOU-BOURNAZEAU, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de neuf cent quatre vingt dix euros (990,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-13 - Acquisition d'une parcelle à Monsieur et Madame Jean-Claude PARENTI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2009 le conseil municipal a donné une suite favorable au principe de l'acquisition d'une bande de terrain à Monsieur et Madame Jean-Claude PARENTI domiciliés Route de Saudech à Saint-Girons afin d'élargir cette voie à hauteur de leur propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
E	917	La Caire	61

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur et Madame Jean-Claude PARENTI ;

- de charger la S.C.P. GRIG-SÉGUY, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de six cent dix euros (610,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-14 - Acquisition d'une parcelle à Monsieur et Madame André SANGES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2009 le conseil municipal a donné une suite favorable au principe de l'acquisition d'une bande de terrain à Monsieur et Madame André SANGES domiciliés Route de Saudech à Saint-Girons afin d'élargir cette voie à hauteur de leur propriété.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance exprimée en mètres carrés
Section	Numéro		
E	919	La Caire	34

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié le rapporteur propose :

- de consentir à l'acquisition de la parcelle susvisée moyennant la somme de un euro (1 €) à Monsieur et Madame André SANGES ;
- de charger la S.C.P. BONNEAU-GHIDALIA, notaires à Saint-Girons, de la rédaction de l'acte susdit ;
- de désigner Monsieur le Maire comme le signataire pour le compte de la commune ;
- de préciser pour les besoins de la publicité foncière que le bien présentement acquis est évalué à la somme de trois cent quarante euros (340,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-15 - Augmentation de la participation de la commune aux cotisations de la Mutuelle Nationale Territoriale

Par délibération du 16 décembre 2009, le conseil municipal à l'unanimité s'est prononcé en faveur de la prise en charge par la commune, à compter du 1er janvier 2010, de huit pour cent (8 %) des cotisations acquittées par les agents à la Mutuelle Nationale Territoriale.

Il est rappelé que les agents municipaux bénéficient des prestations de la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) :

- à titre individuel pour la couverture Santé –cotisation forfaitaire–
- par l'intermédiaire d'un contrat de prévoyance collectif pour la garantie « maintien de salaire » en cas de maladie ou d'invalidité –taux de cotisation appliqué au traitement brut, actuellement 2,24 %.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de porter à 10 % à compter du 1er avril 2011 le pourcentage de la prise en charge par la commune des cotisations acquittées par les agents communaux à la Mutuelle Nationale Territoriale ;

- de prévoir cette dépense au chapitre 012 du budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-16 - Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour des travaux sur le groupe scolaire Oscar Auriac

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du budget 2011 sont prévus des travaux sur le groupe scolaire Oscar Auriac.

Il doit être procédé à la réfection d'une toiture de l'école et à la construction d'un mur mitoyen afin de sécuriser le site.

Ces travaux s'élèvent à 66.230,77 € H.T.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet présenté ci-dessus ;
- de solliciter pour sa réalisation une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-17 - Demande de subvention au Conseil Régional pour le remplacement du sol au Gymnase Buffelan

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la partie centrale du gymnase Buffelan est en cours de reconstruction suite au sinistre intervenu le 06 juin 2008.

Il s'avère maintenant impérativement nécessaire de procéder au remplacement du sol de ce gymnase car il est particulièrement détérioré du fait de son utilisation intensive et de son ancienneté.

Ainsi les élèves, les lycéens -notamment ceux du lycée professionnel Aristide Bergès- et les utilisateurs sportifs disposeront de meilleures conditions d'exercice des activités sportives. Ces travaux s'élèvent à la somme de 76.380,00 € hors taxes. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des Travaux	Financement	
76.380,00 € H.T.	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional à hauteur de 30 %	22.914,00 €
	Subvention sollicitée auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 %	19.095,00 €
	Autofinancement	34.371,00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce dossier et de solliciter la subvention de 22.914 € auprès de la Région Midi-Pyrénées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-18 - Demande de subventions au titre de la D.É.T.R. - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2011)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) et de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.). Il est demandé au conseil municipal de proposer à Monsieur le Préfet un

programme de travaux subventionnable dans le cadre de la D.E.T.R.. et d'approuver à cet effet le programme de travaux suivant :

Opérations	Hors Taxes	T.T.C.
Ecoles y compris cantines : <i>ancien</i> : grosses réparations, aménagement, réhabilitation Taux de subvention en % : 30 à 40 Plafond de subvention en euros : 75.000		
Réfection toiture groupe scolaire Oscar Auriac	14.350,63	17.163,35
Construction du mur mitoyen école de Lédar Oscar Auriac	51.880,14	62.048,65
Total	66.230,77	79.212,00
Voirie dont places et parkings (hors travaux d'entretien) Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 30.500		
Travaux sur diverses rues	138.418,50	165.548,52
Construction murs de soutènement	121.505,00	145.319,98
Total	259.923,50	310.868,50
Matériel de voirie y compris matériel roulant Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 15.000		
Acquisition de matériel	42.000,00	50.232,00
Total	42.000,00	50.232,00
Ordures ménagères : déchetteries, quais de transfert, espaces de propreté Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 30.500		
Conteneurs enterrés Boulevard Frédéric Arnaud	50.183,00	60.018,87
Total	50.183,00	60.018,87
Équipements sportifs et/ou culturels : grosses réparations, constructions Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 46.000		
Remplacement du sol du Gymnase Buffelan	76.380,00	91.350,48
Total	76.380,00	91.350,48

MODALITES DE FINANCEMENT DE CES AVANT-PROJETS

Chacun des chapitres décrits ci-dessus est réputé financé sur les fonds propres de la commune au niveau du montant total diminué du taux de subventionnement maximal limité lui-même par le plafond de chaque chapitre.

Il est demandé l'Assemblée d'approuver le programme de demande de subventions D.E.T.R. présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-19 - Travaux d'aménagement urbain en centre ville - 1ère tranche du plan de revitalisation : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) et de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Il est proposé au conseil municipal de présenter à Monsieur le Préfet dans ce cadre une demande de subvention aux fins de mener à bien les travaux prévus dans le cadre de la première tranche du plan de revitalisation.

Opérations	Hors Taxes	T.T.C.
Voirie dont places et parkings (hors travaux d'entretien) Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 30.500		
Travaux sur la Place de Verdun	109.610,00	131.093,56
<i>Total</i>	<i>109.610,00</i>	<i>131.093,56</i>
Ordures ménagères : déchetteries, quais de transfert, espaces de propreté Taux de subvention en % : 25 à 30 Plafond de subvention en euros : 30.500		
Conteneurs enterrés Place de Verdun	120.000,00	143.520,00
<i>Total</i>	<i>120.000,00</i>	<i>143.520,00</i>

MODALITES DE FINANCEMENT DE CES AVANT-PROJETS

Chacun des chapitres décrits ci-dessus est réputé financé sur les fonds propres de la commune au niveau du montant total diminué du taux de subventionnement maximal limité lui-même par le plafond de chaque chapitre.

Il est demandé l'Assemblée d'approuver le programme de demande de subventions D.E.T.R. présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-20 - Travaux d'aménagements urbains en centre ville - 1ère tranche du plan de revitalisation : signature d'une convention avec le Conseil Général « Reconquête des centres bourgs »

Monsieur le Maire :

■ informe le Conseil Municipal du financement des travaux d'aménagement urbain par le Conseil Général dans le cadre des conventions territoriales de pays telle que décrite ci-dessous :

Requalification urbaine	Interventions			
	Montant des travaux	Taux de subvention Conseil Général	Plafond	Montant de subvention attribué
Aménagement urbain	536.835 €	20 %	80.000 € sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités	107.367 €

■ rappelle :

- que le financement de l'opération est conditionné à l'engagement par la commune de réaliser un objectif de logements sociaux proportionnel au montant de la subvention. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention « reconquête des centres bourgs ».

- que la commune dispose de trois années pour réaliser cet objectif, et que les logements pris en compte seront ceux réalisés à compter du 1er janvier 2007.

■ précise l'objectif de production de logements sociaux qui figure dans la convention et qui est le suivant

Type d'opération	Valeur affectée à chaque logement réhabilité	Nombre de logements	Montant de l'intervention
HLM ou Commune/EPCI	4.000 €	27	108.000 €
ou			
Propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants (OPAH) social, très social	2.000 €	54	108.000 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération qui consiste à renforcer l'attractivité des centres anciens par une amélioration du cadre de vie combinant opération de requalification des espaces publics et production de logements sociaux ;
 - d'approuver les objectifs en terme de production de logements sociaux sur la commune tels que précisés ci-dessus ;
 - de décider de donner mandat à M. le Maire pour signer la convention « reconquête des centres bourgs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2011-03-21 - Travaux d'aménagement urbain en centre ville - 2ème tranche du plan de revitalisation : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet des aménagements urbains en centre ville dans le cadre du plan de revitalisation de Saint-Girons et du Couserans 2009-2013 signé le 24 juin 2009.

La deuxième tranche concerne l'aménagement de la rue du Docteur Pierre Mazaud et de la rue du Marché.

Cette opération contribuera à relancer la revitalisation du centre ville :

- en intégrant la facilité d'accès au centre ville
- en réalisant la mise en sécurité des usagers piétons et véhicules
- en assurant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- en améliorant le cadre de vie.

L'objet de la présente délibération est de fixer le montant des travaux de cette tranche n° 2 et d'autoriser le maire à demander les subventions correspondantes.

Le montant des travaux s'élève à 771.606,10 € H.T., soit 922.840,90 € T.T.C. incluant honoraires et maîtrise d'œuvre.

Le budget et le plan de financement se présentent comme suit :

Travaux	Financement		
771.606,10 € hors taxes	Subvention État	20 %	154.321,00 €
	Subvention Région	20 %	154.321,00 €
	Subvention Département	20 %	154.321,00 €
	Autofinancement	40 %	308.643,10 €
771.606,10 € H.T.		100 %	771.606,10 €

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le montant de la deuxième tranche de travaux d'aménagement urbain du centre ville ci-dessus présenté ;
- d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la réalisation de ce programme ;
- d'autoriser M. le Maire à demander les subventions dans le cadre de la convention territoriale du Pays Couserans 2008-2013, conformément au plan de revitalisation signé le 24 juin 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Monsieur le Maire formule comme suit l'introduction aux orientations budgétaires qui vont être exposées par M. Thierry Tourné, adjoint responsable des finances :

Présentation par Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son débat d'orientation budgétaire, et ce afin de présenter et de débattre des orientations à partir desquelles sera élaboré le projet du budget pour 2011.

C'est l'occasion pour le Conseil municipal d'examiner l'exécution du budget 2010 et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

C'est pourquoi en un premier temps il est important de mieux appréhender le contexte national et local dans lequel la ville évolue et qui conditionne sa marge de manœuvre.

La croissance du PIB s'établirait à + 1,5% en 2010 et à + 2 % en 2011.

La consommation des ménages, l'investissement des entreprises progresseraient à nouveau.

L'inflation reste modérée avec + 1,5% en 2010. En 2011 le risque inflationniste semble exclu.

Pour autant à l'aune de la préparation du prochain budget 2011 les perspectives d'évolution des recettes de la ville restent fortement conditionnées par les décisions prises dans la loi de Finances 2011 qui prévoit de ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront stabilisés en valeur à partir du budget triennal 2011/2013.

Il faut donc s'attendre à voir les dotations aux collectivités diminuer à partir de 2011.

L'effet conjugué du gel des dotations, des pertes fiscales et des incertitudes pesant sur le cofinancement des projets communaux par l'État d'une part, les départements et les régions dans le cadre de la réforme territoriale d'autre part obligera à une vigilance constante dans la gestion financière.

La croissance des recettes de la ville ne pourrait s'appuyer à partir de cette année que sur la variation de la fiscalité des ménages qui en ces temps difficiles ne peuvent être mis à contribution en particulier à Saint-Girons sévèrement touché par le chômage.

C'est dans ce cadre très contraint qu'il convient de maximiser l'efficacité de la dépense publique locale étant entendu que pour l'État elle est considérée suspecte et pas forcément vertueuse.

En tout état de cause le budget primitif 2011 traduira le besoin de poursuivre une politique d'investissement local qui contribuera au développement impératif de notre cité.

La traduction budgétaire de ces orientations s'inscrira dans la continuité de l'objectif de maîtrise des dépenses affiché depuis 2008.

A ce titre il vous sera proposé de stabiliser la progression des dépenses de personnel et de gestion courante dans une limite de 1 %, de maintenir en volume les aides en faveur du secteur associatif.

Cette stratégie financière devra nous permettre de consolider notre situation et d'absorber la perte de taxe professionnelle des papeteries sans, nous l'espérons, alourdir la charge sur les ménages par une augmentation des taux.

Exposé de M. Thierry Tourné, adjoint chargé des Finances.

CHAPITRE I - L'EXECUTION

I - LE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Par exemple en dépenses :

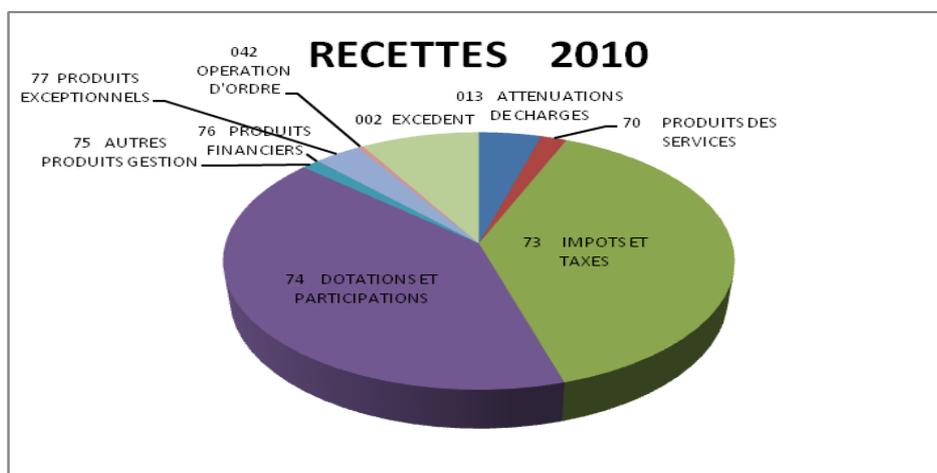
- celles nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, entretien des bâtiments..) ;
- les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations..), les frais financiers (intérêts de la dette), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, centre de loisirs, piscine, bibliothèque, cinéma et spectacles, concessions cimetière etc..), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxes d'habitation, taxes foncières, CFE), les dotations de l'État comme la DGF, la DSR et autres et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région , Département et communes).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus au budget.

I - 1) Les recettes de fonctionnement

	2009	2010	EVOLUTION
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	203 720	387 321	90,12%
70 PRODUITS DES SERVICES	113 488	161497	42,30%
73 IMPOTS ET TAXES	3 306 365	3 352 324	1,39%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 496 081	3 548 243	1,49%
75 AUTRES PRODUITS GESTION	120 589	112172	-6,98%
76 PRODUITS FINANCIERS	204	5	-97,55%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	782 119	288 956	-63,05%
042 OPERATIONS D'ORDRE	43 290	35 228	-18,62%
002 EXCEDENT	463 921	735 654	58,57%



Les recettes réelles ont progressé de 5,5 % dû à une bonne réalisation sur l'ensemble des postes.

Les produits des services ont augmenté de 42 % avec le cinéma sur une année complète.

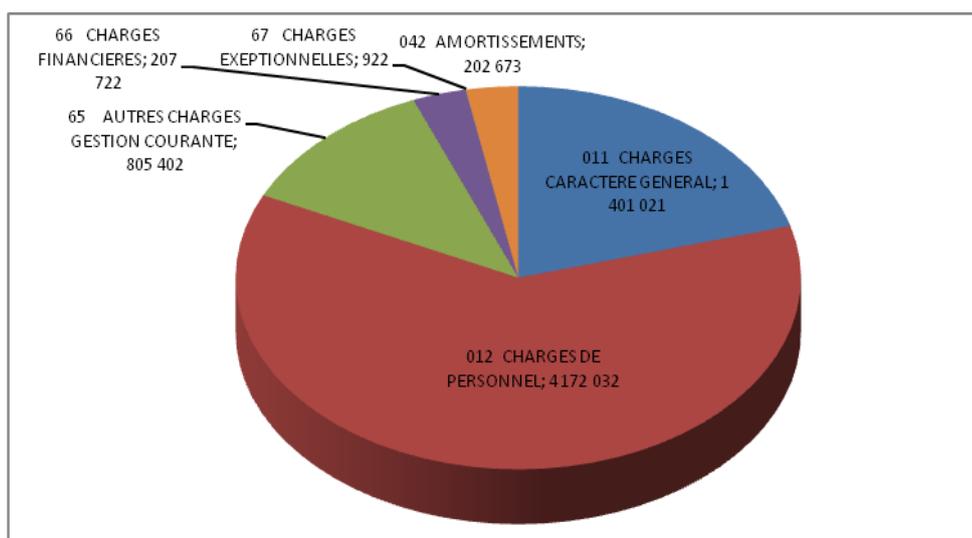
Les atténuations de charges de personnel ont augmenté de 90 % .

Les impôts, taxes et les dotations progressent aussi malgré la perte de 157.514 € de la compensation de la taxe professionnelle des papeteries.

Les impôts ménages (taxes d'habitation et taxes foncières) + la compensation relais de la taxe professionnelle soit 3.048.522 € représentent 39,90 % des recettes réelles 2010.

Les dotations de l'Etat (DGF , DSR, DNP et compensations fiscales) soit 2.560.819 € en représentent 33,50 %.

II - 2) Les dépenses de fonctionnement



	2009	2010	EVOLUTION
011 CHARGES CARACTERE GENERAL	1 496 519	1 401 021	-6,38%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 132 673	4 172 032	0,95%
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	764 652	805 402	5,33%
66 CHARGES FINANCIERES	256 571	207 722	-19,04%
67 CHARGES EXEPTIONNELLES	6 001	922	-84,64%
042 AMORTISSEMENTS	164 877	202 673	22,92%

Le DOB 2010 vous avait précisé que le scénario au fil de l'eau intégrant une progression des dépenses et des recettes semblables aux années passées conduirait la ville en 2014 à une situation désastreuse. En effet redresser une telle situation aurait nécessité une augmentation de près de 20% des taux d'imposition.

Aussi nous avons préconisé une diminution de 1 à 2% des charges à caractère général, une progression mesurée de la masse salariale ne devant pas excéder maximum 1 % et le maintien du soutien aux associations.

Comme vous le montre le tableau comparatif des dépenses 2009 et 2010, les charges à caractère général ont diminué de 6,37 % grâce à une politique de recherche d'économie de maîtrise des dépenses sur tous les domaines d'intervention de la collectivité tout en améliorant les services rendus aux usagers.

En matière de charges de personnel l'évolution de 0,95 % est la plus faible enregistrée depuis bien longtemps.

Les dépenses de personnel requièrent une attention toute particulière de notre part.

Tout d'abord parce que les personnels sont le facteur essentiel permettant de rendre un service performant aux citoyens, aux usagers.

L'évolution de la rémunération dépend des mesures générales (valeur du point d'indice) et également des mesures d'avancement individuelles ou glissement vieillesse-technicité.

Néanmoins comme les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement elles doivent être impérativement maîtrisées.

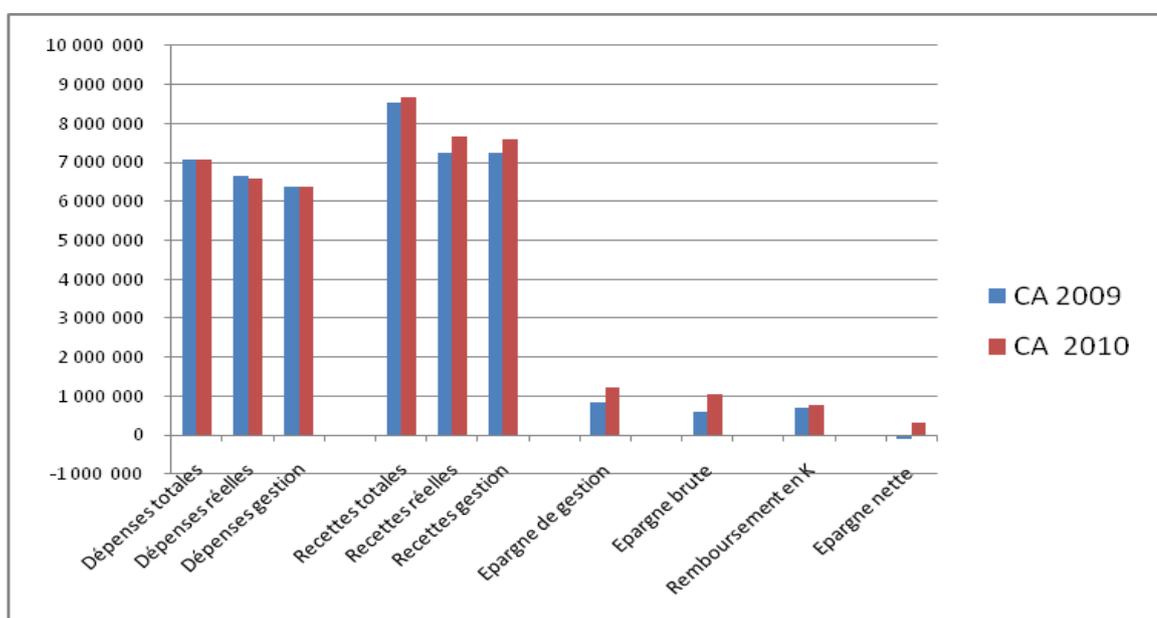
Ainsi les sommes dégagées permettront de couvrir le glissement -vieillesse -technicité fortement amélioré pour l'ensemble des agents par le passage au minimum, par une participation de la collectivité à leur mutuelle santé.

L'ensemble des aides versées aux associations a été maintenu, sa légère progression est due à l'octroi de nouvelles aides et à l'augmentation des subventions intervenant dans le domaine social. Ainsi nous assurons pleinement notre rôle d'accompagnement du monde associatif.

Les charges financières ont enregistré une baisse sensible , grâce notamment à la baisse des taux d'intérêt.

Trouver un juste équilibre entre le retour à un budget assaini et l'amélioration des services rendus aux citoyens est donc le challenge que nous devons relever.

II - 3) L'analyse et quelques ratios



	CA 2009	CA 2010
Dépenses totales	7 085 741	7 059 479
Dépenses réelles	6 656 418	6 587 101
Dépenses gestion	6 393 846	6 378 456
Recettes totales	8 529 782	8 659 401
Recettes réelles	7 249 649	7 648 760
Recettes gestion	7 240 245	7 599 558
Epargne de gestion	846 399	1 221 102
Epargne brute	593 231	1 061 659
Remboursement en K	704 123	755 535
Epargne nette	-110 892	306 124

Les tableaux ci-dessus comparent la situation financière au regard des comptes administratifs 2009 et 2010 exercices dont nous avons assuré pleinement la responsabilité. Il est à noter le rétablissement de l'épargne nette positive à plus de 300.000,00 € montant jamais atteint depuis bien longtemps.

C'est l'effet cumulé d'une progression des recettes réelles à + 6,51 % et d'une diminution des dépenses réelles à - 1,04% .

Jusqu'en 2008 les dépenses progressaient plus vite que les recettes, ce différentiel de croissance dit « effet ciseaux » a conduit la ville à une dégradation importante de l'excédent brut courant comme nous l'avons précisé lors de l'analyse financière en 2008.

Certes la situation de la ville reste encore fragile , elle pourrait connaître une sensible dégradation en 2012 avec la fin du processus de compensation de la taxe professionnelle.

C'est pourquoi nous avons mis en place des leviers d'action pour rétablir un niveau minimal d'épargne nette et replacer la ville sur une trajectoire financière équilibrée pluri annuellement.

II - L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les programmes d'investissement .Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine(acquisitions immobilières , travaux nouveaux , emprunts nouveaux...)

Ainsi lorsque une collectivité souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'équipement elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement
- en recourant à l'emprunt
- en ayant recours à l'autofinancement si elle réalise des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Cette année 2010 a été marquée par la réalisation d'importants travaux en investissement.

- D'abord les travaux d'investissements récurrents liés à l'entretien du patrimoine :

Comme les réfections des toitures de la salle de Sières et de l'école Henri Maurel pour respectivement 20.526 € et 52.669 €.

Comme les travaux de réfection ou d'aménagement de la voirie avec en particulier le giratoire place François Camel avec les containers enterrés, la fin des travaux du carrefour du Général de Gaulle, la rue Jules Desbiaux et diverses voies pour 225.000,00 € réalisés en 2010 et 117.000,00 € engagés pour début 2011

Comme des acquisitions de renouvellement de matériel, mobilier indispensables au bon fonctionnement pour 62.000 €.

- Ensuite des investissements structurants à l'échelle de la commune voire de l'agglomération :

Comme la reconstruction du gymnase Buffelan pour 771.500 € réalisés en 2010 et 385.495 € engagés pour début 2011 ,

la construction des vestiaires au stade Jo Bousson 105.157 € réalisés en 2010 et 276.000 € engagés pour début 2011,

l'extension du club des aînés pour 33.000 €.

Comme la 1^{ère} tranche des aménagements urbains concernant la place de Verdun par sa réhabilitation et la création d'un jardin d'enfants sécurisé réalisé et engagé pour 650.000,00 €.

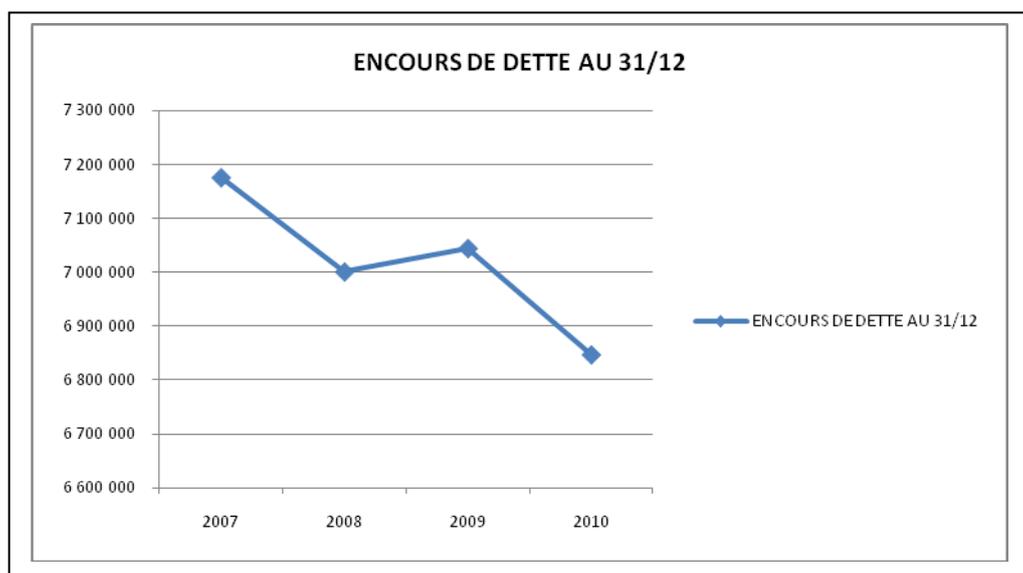
C'est donc un total de 2.855.372 € d'investissements qui sera réalisé en 2010 et début 2011.

Ces investissements sont financés par :

- Les subventions d'équipement pour 927.000,00 €
- Les recettes comme le FCTVA , la TLE 196.278 €
- L'emprunt nouveau 2010 pour 556.000,00 € et l'emprunt d'environ 470.000 € qui financera les restes à réaliser en 2011.
- Le produit de la cession à GREEN VAL pour 240.000,00
- Le remboursement par l'assurance du sinistre Buffelan pour 477.000 €.

III- LA DETTE

	2007	2008	2009	2010
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 175 826	7 000 694	7 044 194	6 846 664
ANNUITE DE LA DETTE	1064597	1001079	992557	973828
ENCOURS DETTE/HAB	1061	1035	1004	975



A la fin de l'exercice 2010, l'encours se compose de 35 emprunts dont 19 à taux fixe soit 56 % . Les deux emprunts nouveaux de cette année 2010 ont été contractés à taux fixe bénéficiant de taux historiquement bas (2,16 % et 2,95 %)

L'encours de la dette au 31 décembre s'élève à 6.846.664 € voit une baisse de 197.535 € pour l'exercice qui est le résultat de la différence entre le montant du capital remboursé au cours de cette année et l'emprunt nouveau contracté.

Pour rappel, l'encours de dette au 31/12/2007 était de 7.175 826 € Il a donc baissé de 329.162 €.

L'objectif est d'aboutir en 2014 à un capital restant dû inférieur ou égal à celui constaté en début de mandat soit l'encours au 31/12/2007 et ceci afin de ne pas pénaliser la politique d'investissement de la ville.

CHAPITRE II – PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET 2011

I - LE FONCTIONNEMENT

Le travail de réflexion, d'analyse et de choix mené depuis le début du mandat nous a permis de définir une réelle stratégie de mandature.

Le budget de fonctionnement 2011 s'inscrira dans la continuité du plan pluriannuel 2010/2014, respectant notre volonté de maintenir notre engagement sur des orientations fortes pour

- Préserver le pouvoir d'achat des Saint-Gironnais par la stabilité des taux
- Pérenniser et améliorer les services rendus aux usagers
- Maintenir et renforcer l'attractivité de la ville.

C'est toujours la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante qui nous permettra de trouver des marges de manœuvre afin d'éviter le recours à l'augmentation des taux des impôts ne reposant désormais plus que sur les ménages.

Enfin toujours dans un esprit de rationalisation de l'activité des services le budget général de la ville intégrera à partir de cette année la gestion de la cantine et des centres de loisirs précédemment géré par la Caisse des Écoles.

1 – LES RECETTES

Globalement le volume des recettes ne devrait pas connaître de modifications importantes si ce n'est l'intégration sur le budget principal des recettes provenant du transfert de la cantine et des centres de loisirs.

Les dotations de l'Etat, représentant une part importante des recettes, devraient stagner voire diminuer. Une des mesures les plus significatives inscrites dans la loi de finances 2011 concerne la stabilité en valeur des concours financiers aux collectivités locales. Le gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011/2013).

Le produit fiscal n'augmentera que par l'application du coefficient de revalorisation des bases voté par le parlement.

La commune ne procédera donc pas à une variation des taux afin de ne pas augmenter la pression fiscale existante dans un contexte délicat pour les Saint-Gironnais.

Quant à la compensation fiscale exceptionnelle, liée aux pertes de bases de taxe professionnelle suite à la fermeture de la papeterie elle sera diminuée cette année de 157.029 €. Rappelons que les 700.000 € de pertes de produit sont compensées de façon dégressive sur 3 ans :

- en 2009 la commune a perçu 90 % de la perte enregistrée soit 630.037 €
- en 2010 la commune a perçu 472.057 €
- en 2011 elle va percevoir pour la dernière fois la somme de 314.058 €.

Pour absorber cette perte de 700 000 € et faire face au gel des dotations de l'Etat la facilité aurait été de recourir à la fiscalité locale par la hausse importante des taux d'imposition. La commune face à ce choix décisif a opté pour la maîtrise de ses dépenses.

2 – LES DEPENSES

Les charges à caractère général seront prévus à la même hauteur que 2010 augmenté du volume affecté à la gestion de la cantine et des centres de loisirs.

Les charges de personnel afficheront une augmentation minime entre les deux budgets primitifs de 0.88% soit 37 000.00 € seulement.

Ces deux postes de dépenses seront soumis à une gestion rigoureuse afin que, comme en 2010, ils puissent dégager des économies.

Tout comme les années passées le montant des dépenses de subventions est maintenu malgré les contraintes qui pèsent sur notre budget car la municipalité souhaite continuer à assumer pleinement son rôle d'accompagnement aux associations tant par son aide financière que logistique. Les crédits alloués aux associations évoluant dans l'action sociale avaient progressé pour leur permettre d'apporter des réponses dans le domaine de la solidarité, cet effort sera reconduit cette année.

A partir de 2011 la compétence tourisme principalement exercée par l'Office de Tourisme est transférée à la Communauté des communes afin de promouvoir ses actions sur un territoire élargi et de fédérer les différents acteurs.

II - L'INVESTISSEMENT

La programmation des investissements constitue un outil d'aide à la décision dans les choix politiques pour la durée du mandat.

Cette programmation est, au regard de la faible marge de manœuvre financière, en partie guidée par la possibilité d'obtention de subventions afin d'accroître au maximum le volume de ces investissements.

La construction du programme annuel d'investissement de 2011 est centrée autour de deux axes : Investissements liés à l'entretien du patrimoine et rénovation urbaine.

En 2011 l'enveloppe d'environ 2.000.000 € concernera donc :

1) Des travaux d'investissements récurrents :

- Comme des travaux de gros entretiens dans les bâtiments
- * A l'école de Lédar une toiture sera rénovée et la clôture mitoyenne avec les terrains sera construite.
- * Le chauffage sera remplacé à la salle Max Linder en y adjoignant des travaux d'isolation.
- * Un columbarium supplémentaire sera édifié au cimetière de Saint-Girons.
- * Les travaux de reconstruction du gymnase Buffelan seront complétés par la pose d'un nouveau sol.
- Comme l'acquisition de matériel, véhicules et mobilier pour une enveloppe d'environ 192.000 € et l'acquisition de terrains pour 80.000 €.

2) Des travaux de rénovation urbaine :

- les travaux de voirie avec une enveloppe de près de 330.000 € consacrée :
 - * à la réfection des trottoirs (boulevard Frédéric Arnaud, rue Louise Morère, Arial)
 - * à la construction de murs de soutènement (chemin du Bousquet, pont de la liberté, chemin du Marsan)
- les travaux d'éclairage public
- les travaux d'enfouissement de conteneurs (boulevard Frédéric Arnaud) et la construction d'espaces conteneurs
- La 2^{ème} tranche d'aménagements urbains en centre ville concernera la rénovation de la rue Pierre Mazaud, travaux subventionnés à 60 % par l'Etat, le Département et la Région conformément au plan de revitalisation.
- Une enveloppe sera consacrée aux subventions d'équipements comme les subventions façades.
- L'étude de passage du POS en PLU sera lancée.

Et comme évoqué plus haut, 2011 sera aussi l'année de la fin des réalisations engagées en 2010 comme le gymnase Buffelan, les vestiaires du stade Jo Bousson, les aménagements place de Verdun, rue Jules Desbiaux et le rond point place François Camel.

A l'issue de cette présentation Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent s'exprimer sur les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées.

Puis Monsieur le Maire conclut le débat par la déclaration suivante :

« Nous arrivons à mi-mandat et ce sera l'occasion pour nous de faire le bilan de l'action menée mais aussi de réaffirmer nos ambitions pour les trois ans à venir.

Ce mandat est pour nous celui d'un double défi : celui de redonner à cette ville l'image qu'elle mérite au travers d'investissements nécessaires dans les domaines urbains et économiques, mais en même temps celui quelque peu contradictoire de redonner du souffle au budget communal par une capacité d'autofinancement retrouvée.

Ce double engagement s'articule autour de 3 principes :

- D'abord montrer une rigueur de tous les instants dans la gestion des dépenses de fonctionnement.**
- Mener ensuite une bataille permanente pour la recherche de subventions.**
- Fédérer enfin les forces du Couserans pour aboutir à des projets structurants et essentiels pour le dynamisme économique et culturel du territoire.**

Les premières réalisations sont là ; et les projets se concrétisent.

Les travaux de rénovation largement subventionnés ont commencé en ville.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'épargne nette est redevenue positive même s'il reste encore une partie de la perte de taxe professionnelle à absorber.

La politique touristique, sportive et culturelle prend un nouvel essor grâce aux intercommunalités qui œuvrent toutes dans le même sens.

Enrichir le patrimoine des Saint-Gironnais est aussi une préoccupation de notre municipalité ; mais investir pour la ville et assainir nos finances restent nos deux priorités. »

N° 2011-03-23 – Reprise d'une case au columbarium : Madame Nathalie VIDALUC née ALVES
--

Monsieur le Maire expose que Madame VIDALUC née ALVES Nathalie a acquis au columbarium de Saint-Girons la case numéro 21 - N° d'ordre 3077 - le 1er juin 2007.

La dite case étant vide de toute urne, la concessionnaire souhaite la rétrocéder à la commune.

Considérant que rien ne s'oppose à cette reprise, le rapporteur propose que la commune reprenne cette case.

La valeur de la case est de 250,00 € (deux cent cinquante euros).

La commune paiera à Madame VIDALUC la somme de 166,67 € (cent soixante six euros soixante-sept centimes), soit les deux tiers de la valeur de la case, déduction faite du tiers 83,33 € (quatre vingt trois euros trente trois centimes) revenant de droit au Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Séance du conseil municipal du mercredi 09 mars 2011 - 19 heures - Compte rendu sommaire (relevé des délibérations) - N/Réf. : FM/jd 224 page 27/28
--

Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Questions diverses

Mme Christine NINGRES SAINT MARC a adressé concernant divers sujets une série de questions auxquelles Monsieur le Maire apporte des éléments de réponse.

Par ailleurs, M. le MAIRE demande à M. Bernard Gondran de préciser quel est le souhait précis du groupe « Tous ensemble pour Saint-Girons » puisque deux demandes contradictoires lui ont été adressées.

Mme Marie-Christine DENAT PINCE donne lecture d'une lettre ouverte émanant de plusieurs signataires : enseignants, personnel administratif, personnels de vie scolaire, personnels ATOSS, infirmière et assistante sociale scolaire concernant 'la situation du Lycée Collège du Couserans et les graves inquiétudes quant à son devenir ».

Le détail des interventions qui se sont déroulées au titre des « questions diverses » figurera dans le compte rendu complet de la séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.

**La Secrétaire de séance,
Nathalie AURIAC**